

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 682 887**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **92 12460**

⑤1 Int Cl⁸ : A 63 H 33/42

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 19.10.92.

③0 Priorité : 23.10.91 GB 9122520.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 30.04.93 Bulletin 93/17.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Le rapport de recherche n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *BRITAINS PETITE LIMITED* — GB.

⑦2 Inventeur(s) : Richards Martin James.

⑦3 Titulaire(s) :

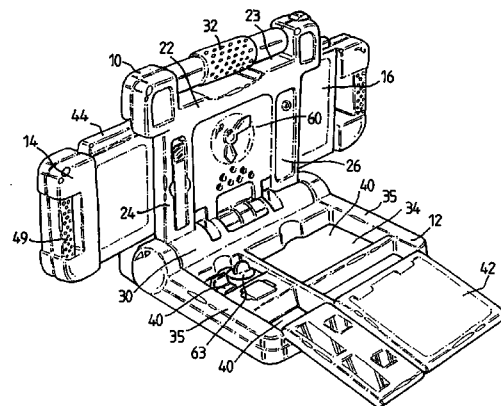
⑦4 Mandataire : Cabinet Ores.

⑤4 Jouets.

⑤7 L'invention concerne un jouet.

Un tel jouet comprend un corps (10), auquel est articulé un plateau (12) déplaçable entre une position dans laquelle le corps est vertical et le plateau s'étend horizontalement à partir d'une partie inférieure (30) du corps et une position dans laquelle le plateau est appliqué sensiblement contre le corps, le plateau (12) comportant des compartiments (40) logeant des objets (63), qui sont retenus lorsque le plateau est fermé, une poignée de transport (32) fixée au corps (10) et deux éléments d'extension (14, 16) montés sur les côtés du corps et déplaçables entre une position rétractée et une position déployée dans laquelle chaque élément s'étend à partir d'un côté du corps.

Application notamment à des jouets simulant un équipement de bureau ou d'école.



FR 2 682 887 - A1



La présente invention concerne des jouets.

Plus particulièrement, l'invention est relative à des jouets du type comprenant un certain nombre d'éléments concernant une activité ou une occupation particulière ou à un environnement particulier, dans lequel intervient l'activité ou l'occupation, comme par exemple un bureau, un bureau de poste ou l'école. Par exemple, un jouet "bureau", peut comporter un certain nombre de versions, sous forme de jouet, d'un équipement de bureau tel qu'un téléphone, une machine à écrire ou un clavier d'ordinateur et un appareil de fac-similé, ainsi que des papiers, des stylos et des crayons, etc. De tels jouets sont souvent livrés avec une mallette de transport, dans laquelle les différents éléments peuvent être rangés après utilisation. Certains des objets peuvent être incorporés dans la mallette de transport.

Un but de la présente invention est de fournir un jouet perfectionné du type mentionné précédemment.

La présente invention consiste en un jouet du type mentionné, caractérisé en ce qu'il comporte un corps, un plateau articulé au corps et déplaçable entre une position ouverte, dans laquelle le corps est vertical et le plateau s'étend sensiblement horizontalement à partir d'une partie inférieure du corps, et une position fermée dans laquelle le plateau est appliqué contre le corps, et en ce que le plateau comporte des compartiments, dans lesquels des objets non fixés peuvent être rangés et sont retenus dans les compartiments lorsque le plateau est dans la position fermée, une poignée de transport fixée au corps, et deux éléments d'extension montés chacun sur le corps et déplaçables entre une position rétractée et une position déployée, dans laquelle chaque élément s'étend à partir d'un côté respectif du corps.

De préférence, chaque élément d'extension peut glisser sur le corps entre les positions rétractée et dé-

ployée.

Dans une forme de l'invention, les éléments d'extension sont montés sur le côté du corps situé à l'opposé du plateau et sont agencés de manière qu'il existe
5 un espace entre les éléments d'extension dans la position rétractée, et qu'un autre élément est articulé au corps sur le côté opposé au plateau de manière à pouvoir se déplacer entre une position fermée, dans laquelle il s'insère entre les éléments d'extension, et une position ouverte, dans la-
10 quelle il s'étend sensiblement horizontalement à partir du corps.

De préférence, dans sa position fermée, l'autre élément engrène avec les éléments d'extension de manière à les bloquer dans la position rétractée.

15 Dans une forme de réalisation de l'invention, le corps comprend une partie supérieure à laquelle la poignée de transport est fixée, ladite partie inférieure, à laquelle le plateau est articulé, et deux montants s'étendant entre les parties supérieure et inférieure du corps et définissant entre eux une ouverture. L'ouverture peut être
20 fermée par une feuille opaque ou, sinon, peut rester ouverte ou bien être fermée par une feuille transparente afin de simuler par exemple la fenêtre du caissier d'un bureau de poste.

25 Le plateau peut être équipé d'un ou de plusieurs couvercles servant à fermer les compartiments avant qu'il soit amené dans la position fermée. Le ou les couvercles peuvent être articulés au côté du plateau, qui est distant du corps.

30 D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description donnée ci-après prise en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 représente une vue schématique de
35 la face et d'un côté d'un jouet conforme à l'invention,

dans la position ouverte;

- la figure 2 représente une vue de l'arrière d'un côté du jouet, dans la position ouverte;

5 - la figure 3 représente une vue éclatée du jouet;

- la figure 4 représente une vue de l'avant d'un côté du jouet, dans la position fermée; et

- la figure 5 représente une vue de l'arrière et d'un côté du jouet, dans la position fermée.

10 En se référant aux dessins, on voit qu'un jouet comprend un corps 10, un plateau 12 articulé au corps et deux éléments coulissants 14 et 16.

Le corps 10 comprend une section supérieure 22 réunie par deux montants 24 et 26 à une section de base 30. 15 La section supérieure 22 possède un renforcement 23, dans lequel est montée, d'une manière intégrée, une poignée de transport 32.

Le plateau 12 possède une base plate 34 et deux parois latérales 35. Des prolongements arrière 36 des parois latérales 35 comportent des bossages 37 qui s'engagent 20 dans des renforcements 38 ménagés dans la section de base 30 du corps 10 de sorte que le plateau 12 est articulé entre une position fermée, représentée sur la figure 4, et une position ouverte, représentée sur la figure 1. Un élément de blocage approprié (non représenté) est prévu de ma- 25 nière à maintenir le plateau dans la position fermée. Le plateau est subdivisé en un certain nombre de compartiments 40, que l'on peut utiliser pour loger et ranger de petits objets. Un couvercle 42 est articulé à la paroi avant 41 du 30 plateau 12 de sorte que ce couvercle peut être amené dans une position fermée, dans laquelle il ferme des compartiments 40, et une position ouverte, dans laquelle il s'étend vers l'avant à partir du plateau, comme représenté sur la figure 1.

35 Les éléments coulissants 14 et 15 peuvent être

déplacés chacun entre une position rétractée, représentée sur les figures 4 et 5, et une position déployée représentée sur les figures 1 et 2. L'élément coulissant 14 est constitué par un corps sensiblement rectangulaire, qui glisse horizontalement entre la partie supérieure 20 et la partie inférieure 30 du corps 10. L'élément coulissant 14 comporte, sur sa surface supérieure, un appendice saillant allongé 44, qui s'engage dans une rainure 45 ménagée dans la partie supérieure 20 du corps 10. La surface inférieure de l'élément coulissant 14 comporte, de façon similaire, un appendice saillant allongé 46, qui s'engage dans une rainure 47 ménagée dans la partie inférieure 30 du corps 10 afin de retenir l'élément coulissant sur le corps. Pour faciliter l'assemblage, une rainure 44 est définie entre une partie inférieure du montant 24 et une partie 25 vissée au montant 24. Le déplacement de l'élément coulissant 14 vers l'extérieur en direction de sa position déployée est limité par les butées 48 et 49 formées sur les appendices saillants 44 et 46. L'élément coulissant 14 comporte une poignée 49 au moyen de laquelle il peut être aisément déplacé entre les positions rétractées et déployées. L'élément coulissant 16 est constitué et monté sur le corps 10 d'une manière semblable à l'élément coulissant 14. Un autre élément d'extension 50 est articulé sur l'arrière de la section de base 30 de manière à pouvoir se déplacer entre une position fermée, représentée sur la figure 5, dans laquelle il s'insère entre les éléments coulissants 14 et 16 qui sont dans leurs positions rétractées, et une position ouverte, dans laquelle ils s'étendent vers l'arrière du corps 10, comme représenté sur la figure 2. Les éléments saillants en forme de crochets 61 sur les éléments coulissants 14 et 16 s'engagent dans des renforcements 62 ménagés dans l'élément 50 lorsque ce dernier est dans sa position fermée, de manière à bloquer les éléments coulissants dans la position rétractée.

L'ouverture, qui est ménagée dans le corps et est définie par les montants 24 et 26 et par la section supérieure 22 et la section de base 30, est remplie par une feuille 60, qui peut être opaque ou transparente. Sinon,
5 l'ouverture peut rester ouverte.

Dans la position fermée, le jouet peut être aisément porté et peut être utilisé pour ranger, dans les compartiments 40 du plateau 12, des objets non fixés 63 (figure 1) livrés en tant que partie du jouet. Dans la position ouverte, le corps 10 et les éléments coulissants 12 et 14 peuvent être utilisés pour représenter une partie d'un bâtiment, par exemple le mur d'une école, la fenêtre du caissier d'un bureau de poste ou le pupitre de réception d'un bureau. La surface relativement étendue que forment le
15 corps 10 et les éléments coulissants déployés 14 et 16, peut être utilisée pour retenir un certain nombre d'objets. Par exemple, comme représenté sur la figure 3, un jouet "bureau" peut être équipé de casiers de remplissage 62 fixé à l'élément coulissant 16, et un bloc-notes 63 peut être
20 fixé à l'élément coulissant 14. D'autres objets, comme par exemple un annuaire téléphonique et un porte-crayons, peuvent être fixés sur les faces opposées des éléments coulissants et aux faces arrière des montants 24 et 26 du corps 10. D'autres objets peuvent être fixés à ou incorporés dans
25 la feuille 60. Le plateau 14 peut être équipé d'objets formant jouets associés, dont certains, par exemple un dispositif d'impression jouet peut être fixé dans le plateau. Les compartiments 40 du plateau peuvent être utilisés pour loger des crayons, des stylos, etc. et le couvercle 42 peut
30 être agencé de manière à simuler le clavier d'un ordinateur. La surface du couvercle 42 peut être également pourvue d'un dessin en surélévation, qu'un enfant peut transférer à une feuille de papier placée sur la surface en surélévation en frottant la feuille avec un stylo ou un
35 crayon. L'élément d'extension 50 peut être réalisé sous la

forme d'un objet associé. Par exemple l'élément 50 peut être pourvu d'un renforcement 51 destiné à loger un calculateur jouet (non représenté). D'autres petits objets, par exemple une sonnette ou une lampe éclair peuvent être incorporé dans le corps, dans le plateau ou dans les éléments coulissants du jouet.

On notera que le jouet décrit peut être utilisé en tant que base d'un certain nombre de jouets séparés, grâce à l'utilisation d'objets appropriés fixés au corps, aux éléments coulissants ou au plateau, ou bien en étant équipé d'objets non fixés, qui sont logés dans le plateau.

Les différents composants du jouet peuvent être réalisés en une matière plastique appropriée.

REVENDEICATIONS

1. Jouet, caractérisé en ce qu'il comprend un corps (10), un plateau (12) articulé au corps et déplaçable entre une position ouverte, dans laquelle le corps (10) est vertical et le plateau (12) s'étend sensiblement horizontalement à partir d'une partie inférieure (30) du corps (10), et une position fermée, dans laquelle le plateau (12) est appliqué contre le corps (10), et en ce que le plateau (12) comporte des compartiments (40), dans lesquels des objets non fixés (63) peuvent être rangés et sont retenus dans les compartiments lorsque le plateau (12) est dans la position fermée, une poignée de transport (32) fixée au corps (10), et deux éléments d'extension (14,16) montés chacun sur le corps (10) et déplaçables entre une position rétractée et une position déployée, dans laquelle chaque élément (14,16) s'étend à partir d'un côté respectif du corps (10).

2. Jouet selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque élément d'extension (14,16) peut glisser sur le corps (10) entre les positions rétractée et déployée.

3. Jouet selon la revendication 2, caractérisé en ce que les éléments d'extension (14,16) sont montés sur le côté du corps (10) situé à l'opposé du plateau (12) et sont agencés de manière qu'il existe un espace entre les éléments d'extension (14,16) dans la position rétractée, et qu'un autre élément (50) est articulé au corps (10) sur le côté opposé au plateau (12) de manière à pouvoir se déplacer entre une position fermée, dans laquelle il s'insère entre les éléments d'extension (14,16), et une position ouverte, dans laquelle il s'étend sensiblement horizontalement à partir du corps (10).

4. Jouet selon la revendication 3, caractérisé en ce que dans sa position fermée, l'autre élément (50) engène avec les éléments d'extension (14,16) de manière à les bloquer dans la position rétractée.

5. Jouet selon l'une quelconque des revendica-

tions 1 à 4, caractérisé en ce que le corps (10) comprend une partie supérieure (22) à laquelle la poignée de transport (32) est fixée, ladite partie inférieure (30), sur laquelle le plateau (12) est articulé, et deux montants (24,26) s'étendant entre les parties supérieure et inférieure du corps (10) et définissant entre eux une ouverture.

6. Jouet selon la revendication 5, caractérisé en ce que l'ouverture est fermée par une feuille opaque ou transparente (60).

7. Jouet selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le plateau (12) est équipé d'au moins un couvercle (42) servant à fermer les compartiments (40) avant que le plateau (12) soit amené dans la position fermée.

8. Jouet selon la revendication 7, caractérisé en ce que le couvercle (42) est articulé sur le côté du plateau (12), qui est éloigné du corps (10).

Fig. 1

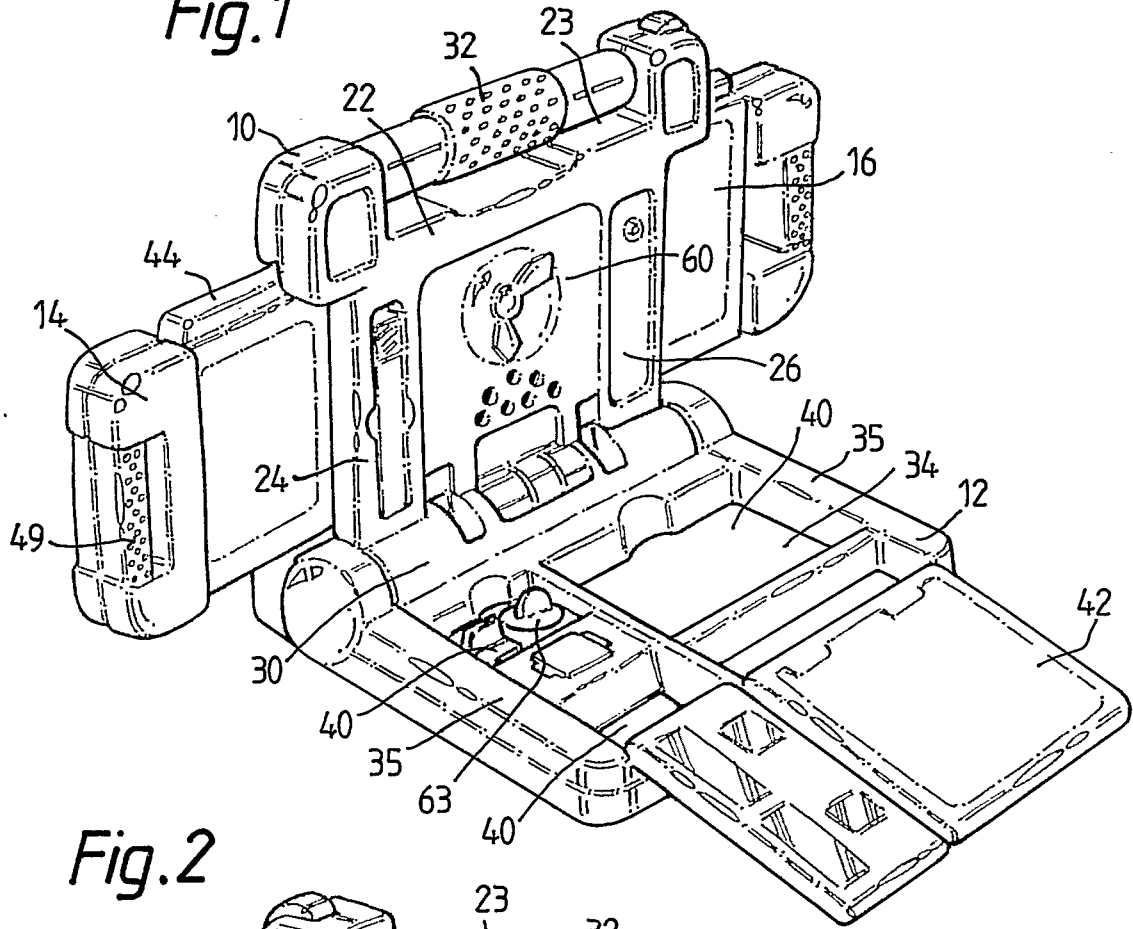


Fig. 2

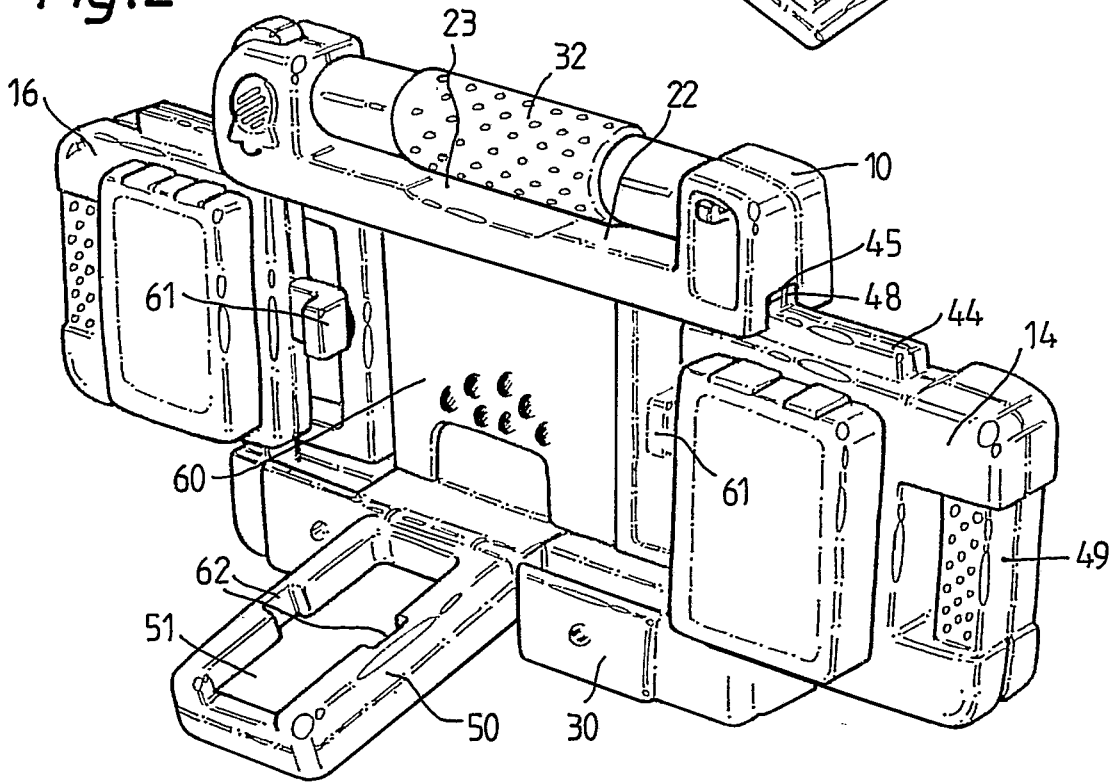


Fig. 3

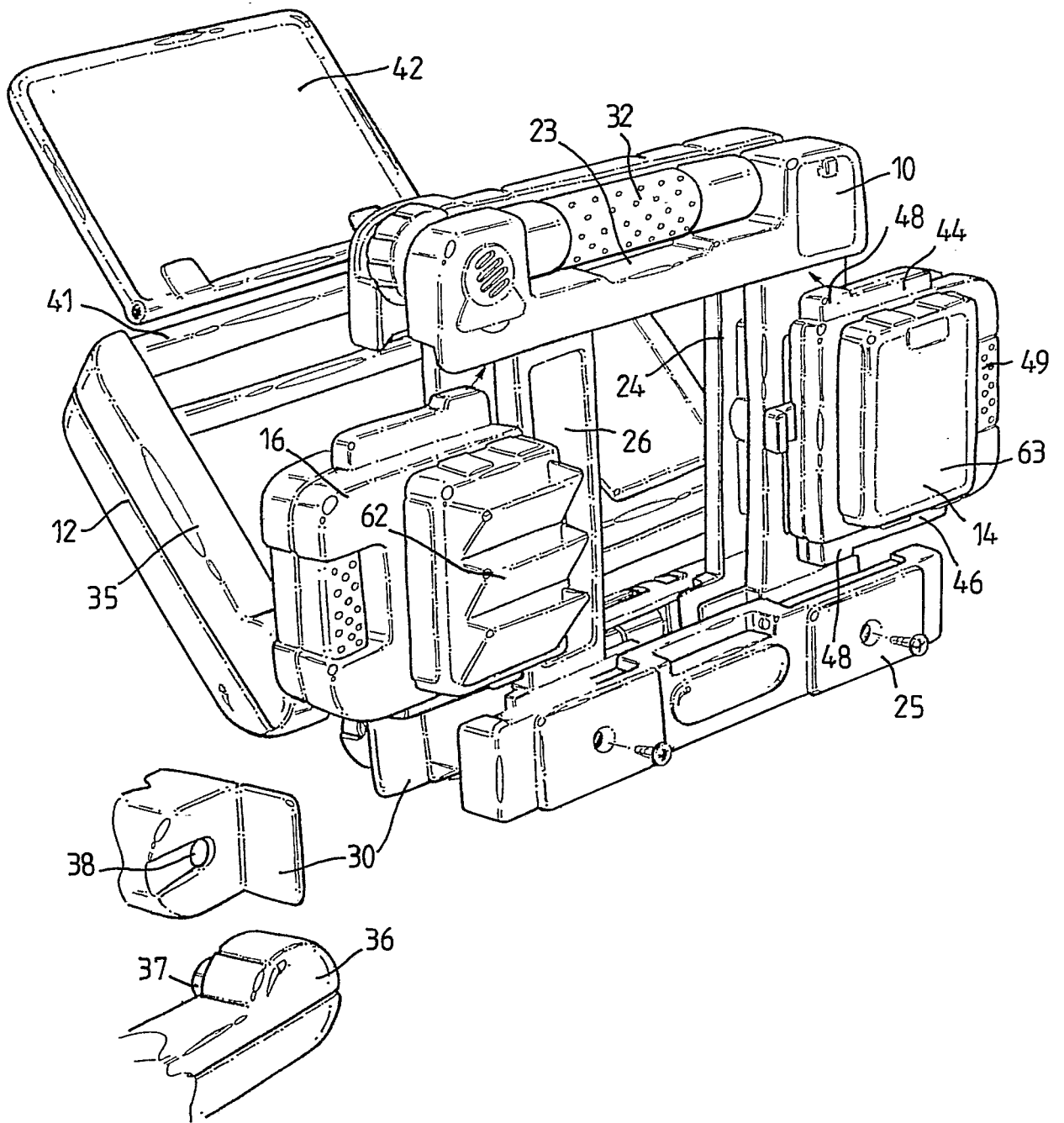


Fig. 4

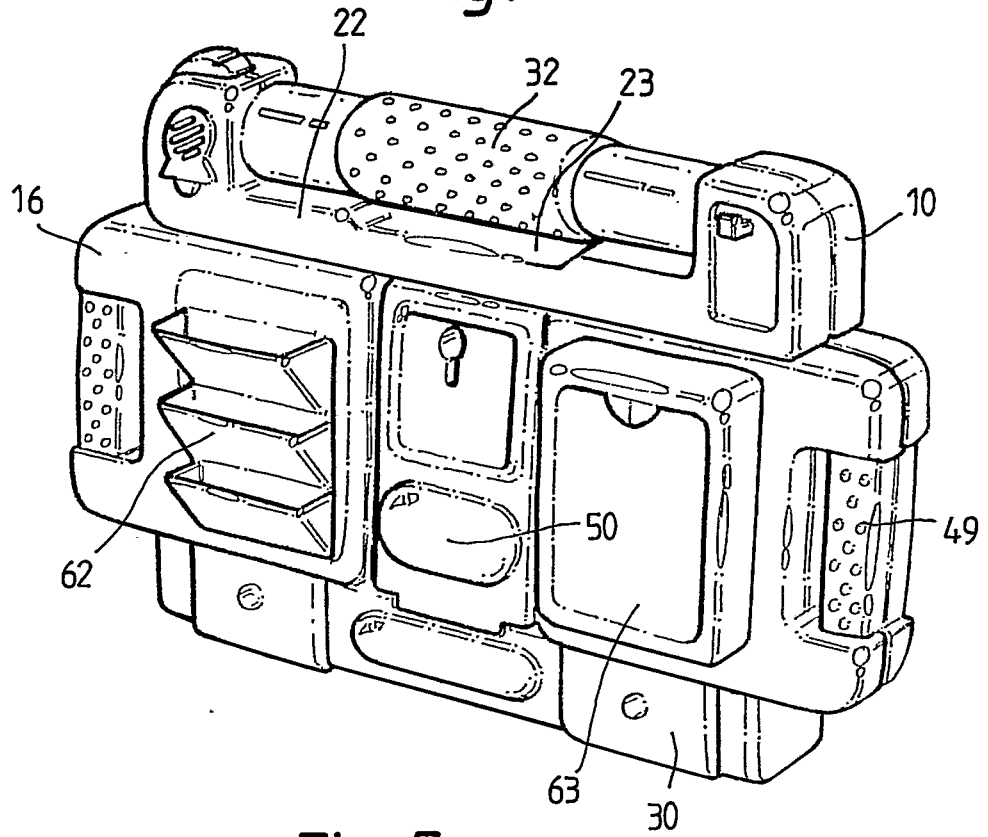


Fig. 5

